

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 26 avril 2023

N° 2023-25	Commande publique – Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande relatifs aux prestations de reconnaissance de sols et d'études géotechniques
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 26 avril à 9h30, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin		X		
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain	X			
NÓVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva		X		Cyrille VALLET
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 14 avril 2023
Secrétaire élu : Anne REVEYRAND

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de reconnaissances de sols et d'études géotechniques et géologiques pour le compte d'Eau du Grand Lyon - la Régie.

Les prestations attendues seront réalisées dans le cadre des projets menés par les services de la Régie : construction de réseaux d'eau potable ou travaux sur ouvrages existants ou à construire (usine de production, station de pompage ou réservoirs). Elles pourront être menées sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Les prestations auront notamment pour objectif de :

- réaliser des investigations géotechniques, essais et analyses à tous les niveaux d'avancement des projets, de la phase de diagnostic jusqu'à l'expertise de désordres,
- déterminer la faisabilité des travaux au regard des conditions géotechniques,
- identifier les contraintes géotechniques susceptibles d'avoir une incidence sur la construction, la pérennité et les conditions d'exécution des ouvrages projetés.
- fournir au maître d'ouvrage et à son maître d'œuvre les paramètres techniques nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des travaux,
- disposer des informations nécessaires qui permettent de définir les principes généraux de construction (terrassement, principes de fondations, dispositions à prendre vis-à-vis des avoisinants et de la nappe phréatique, etc.).

Ce marché sera notamment utilisé pour diligenter les études géotechniques de conception (G2) indispensables à la consolidation du programme de l'opération de réhabilitation de l'usine de la Pape.

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique. Il sera attribué à un candidat unique.

Le marché sera conclu pour un montant minimal de 30 000 € HT et un montant maximal de 300 000 € HT pour sa durée ferme de 1 année, reconductible par tacite reconduction 3 fois pour une période d'un an.

2. PROCÉDURE

Compte tenu de son montant total, la consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 3 février 2023 sur le site Internet de la Régie, au BOAMP et au JOUE.

La date limite de réception des offres était fixée au 13 mars 2023, et l'analyse des offres est actuellement en cours par les services de la Régie. L'attribution de ce marché est inscrite à l'ordre du jour de la Commission d'appel d'offre du 3 mai 2023.

Dès lors, il relève de la compétence du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur de la Régie à signer ce marché.

Toutefois, compte tenu de la nécessité de commander les études géotechniques de conception (G2) de l'opération de réhabilitation de l'usine de la Pape au mois de mai, il s'avère nécessaire d'autoriser la signature de ce marché sans attendre la séance du Conseil d'administration du 15 juin 2023, afin de permettre sa notification dès que possible.

L'objet de la présente délibération est donc d'autoriser la signature du marché de prestations de reconnaissances de sols et d'études géotechniques et géologiques pour le compte de Eau du Grand Lyon - la Régie sur la base de l'étendue des besoins ci-dessus définie et pour un montant estimatif de 116 715 € HT, conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L2122-21, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

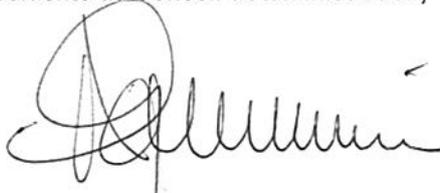
Vu le Code de la commande publique,

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur de la Régie à signer l'accord-cadre relatif aux prestations de reconnaissance de sols et d'études géotechniques, conclu pour un montant minimal annuel de 30 000 € HT et un montant maximal annuel de 300 000 € HT, pour une durée d'un an reconductible trois fois, et à prendre toute décision relative à son exécution ; à l'exclusion des modifications entraînant une incidence financière.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

La secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com : 4 mai 2023